

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2018/05/03/2018012730/justel>

Dossier numéro : 2018-05-03/23

Titre

3 MAI 2018. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 juin 1992 relatif aux commissions de concertation. (Deuxième publication annulant la première du 22-05-2018)

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 07-05-2019 inclus.

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 18-06-2018 page : 50271

Entrée en vigueur : 20-04-2019

Table des matières

Texte

[Abrogé] <ARR 2019-04-25/08, art. 8, 002; En vigueur : 08-05-2019>